

Informations municipales

Fête de la musique au coeur du village

Samedi 24 juin à partir de 19h.

• 1ère partie :

Ambiance portugaise, animation musicale et folklorique, stand buvette, buffet, sardinade.

- Repas typique sur la place de Solaize à 12 €
- Assiette spécialités portugaises
- Tripes à la mode de Porto
- Haricots blancs et riz
- Pasteis de Nata
- Repas enfant à 5€
- Saucisses frites

» **Réservations repas** : association Portugaise Solaize
tél. : 04 78 02 12 62 ou 06 88 56 13 47 ou au secrétariat de mairie.

• 2ème partie :

Chekere, Gran orquesta de salsa (avec la participation du Conseil Général du Rhône)

» **Organisation** : mairie de Solaize tél. : 04 78 02 82 67
Pour tous renseignements : Franck MORIN tél. : 06 31 95 03 49

Réglementation

Information aux acquéreurs et aux locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres.

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels fait obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers **sur les risques naturels et technologiques majeurs**.

Cette obligation s'applique dans les communes listées à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14 février 2006 (Solaize y figure).

Cette obligation d'information se traduit par l'annexion au contrat de vente ou de location d'un état des risques complété par le vendeur ou le bailleur. **Cette obligation est applicable à compter du 1er juin 2006**. Des informations complémentaires sont disponibles en mairie.

Fête foraine

En raison des manifestations de la paroisse cette année, la fête foraine n'aura pas lieu pour la fête des mères mais **le week-end du 8 et 9 juillet 2006**.

Plan canicule 2006

La mairie recense à titre préventif les personnes âgées et handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un registre est ouvert en mairie, **les personnes concernées doivent répondre aux critères suivants** pour s'y inscrire :

- » personnes résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus,
- » personnes résidant à leur domicile, de plus de 60 ans lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail,
- » personnes adultes handicapées bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de l'allocation compensatrice (ACPT), d'une carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou encore titulaire d'une pension d'invalidité.

Emploi de engins motorisés

Arrêté municipal :

L'emploi des engins motorisés pour les chantiers de construction, pour l'entretien des jardins ou toute autre utilisation est interdit :

- » Les jours ouvrables **avant 8 heures et après 20 heures,**
- » Les samedis **avant 8 heures, entre 13 heures et 15 heures et après 20 heures,**
- » Les dimanches et jours fériés : **toute la journée.**

Association Danse de Solaize

Au cours de son **14ème Gala, le 17 juin prochain**, l'association aura le plaisir de vous présenter 21 ballets qui embarqueront la salle, dans de joyeuses ESCAPADES DANSEES, à travers le monde.

Les professeurs offriront au public de belles démonstrations et les champions de France en titre, Laurence et Fabien DELLA GIUSTINA régaleront les spectateurs de leurs chorégraphies tant appréciées des juges de concours.

Pour votre confort, billets et réservations de tables seront disponibles le samedi 10 juin de 10 h à 12 h salle Claire, rue du Mourin. Il sera possible d'en prendre également à l'entrée, s'il en reste.

- » **Pour tous renseignements complémentaires** sur ce spectacle ou sur l'organisation des nouveaux cours mis en place par l'association pour la saison 2006 - 2007, vous pouvez appeler le 04 78 02 73 42.

L'association de danse de Solaize vous informe :

De nombreux vêtements (pulls, pantalons, tee-shirts, écharpes) sont régulièrement oubliés dans le vestiaire de la salle claire après les cours de danse. Ils sont à la disposition des parents.

Annonces

» Dans le cadre de son développement, la société CV Pack lance une gamme de produits grand public, et **recherche des VDI** (vendeur à domicile indépendant).

Il s'agit de commercialiser des boîtes plastiques destinées à une utilisation quotidienne pour la maison, comme la conservation et la cuisson de denrées alimentaires (congélation, micro-ondes...) et les petits rangements.

L'activité de VDI vous permet une totale autonomie dans l'organisation de votre temps de travail.

Pour plus de renseignements : vous pouvez vous adresser à M. Pascal Gilliard au 04 77 22 09 39 ou par mail à p.gilliard@cvpack.com.

CV Pack, 27 rue François Gillet, 42400 Saint-Chamond